

# 70<sup>ème</sup> Rallye de Lorraine

## Coupe de France des rallyes (coefficient 4)

### 3 et 4 mai 2025

#### **ADDITIF N°1 du comité d'organisation du 15/03/2025**

En raison de la non délivrance par la préfecture des Vosges de l'autorisation d'effectuer les spéciales prévues à la première étape du samedi 03/05/2025 et ce malgré l'accord favorable des maires concernés. Le comité d'organisation du 70<sup>ème</sup> Rallye de Lorraine, se trouve dans l'obligation de modifier le règlement initial comme suit :

#### **PROGRAMME - HORAIRES**

##### Vérifications des documents le : **SUR CONVOCATION UNIQUEMENT**

##### Parc de déchargement obligatoire des remorques / Stickage et vérifications administratives

- **Vendredi 2 mai de 16h00 à 19h00**
- **Samedi 3 mai de 8h00 à 10h15**

Lieu : Rue du 20eme Bataillon 54120 Baccarat.

##### Vérifications des voitures le :

- **Vendredi 2 mai de 16h15 à 19h15**
- **Samedi 3 mai de 8h15 à 10h30**

Lieu : Garage Bertin ,14 route de Nancy Baccarat

##### Heure de mise en place du parc de départ le :

- **Vendredi 2 mai** à l'issu des vérifications techniques

Lieu : parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat.

##### 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :

- Samedi 3 mai à **10h45**,

Lieu : PC Course, salle des Fêtes – 54120 Baccarat.

##### Publication des équipages admis au départ le :

- Samedi 3 mai à **11h15**

Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

##### Publication des heures et ordres de départ de la 1<sup>ère</sup> étape :

- Samedi 3 mai à **11h15**

Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

##### Départ de la 1<sup>ère</sup> étape :

- Samedi 3 mai à **12h00**

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

##### Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :

- Samedi 3 mai à partir de **20h40**.

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 70<sup>e</sup> Rallye de Lorraine représente un parcours de ~~423,7 km~~ **416.622 km**

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte ~~13~~ **11** épreuves spéciales d'une longueur totale de ~~119,7 km~~ **120.422 km** soit 28,9 % d'ES.

"L'itinéraire horaire figure dans la nouvelle annexe "itinéraire".

#### 1ère étape :

~~ES 1-4~~ : « La Bourgonce - Col de Mon Repos » : 10,2 km,

~~ES 2-5~~ « Col de Noirmont - Taintrux » : 7,8 km,

~~ES 3-6~~ « Saint Michel sur Meurthe - Nompattelize - Etival » : 6,7 km

**ES 1-3 « Landécourt » : 10.249 km**

**ES 2-4 « Clayeures - Rozelieures - Moriviller » : 14.812 km**

~~ES 7-5~~ « Ville de Baccarat » : 2,2 km

~~Soit : 51,600 km d'Es, pour un total de 189,8 km soit 27,9 % d'ES~~

**Soit : 52,322 km d'Es, pour un total de 182,722 km soit 28,63 % d'ES**

#### 2e étape :

~~ES 8-10-12~~ **6-8-10** « Sainte Pôle - Montigny » 10 ,1 km

~~ES 9-11-13~~ **7-9-11** « Vaxainville-Reherrey-Pettonville-Reclonville-Vaxainville » 12,6 km

~~Soit 68,1 km d'Es, pour un total de 233,9 km km soit 29,2% d'ES~~



Le 20 Mars 2025



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 12<sup>e</sup> Rallye National de Lorraine VHC

### 3 et 4 Mai 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

#### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** ..... Lundi 3 Mars 2025

**Ouverture des engagements :** ..... Lundi 3 Mars 2025

**Clôture des engagements :** ..... Lundi 21 Avril 2025

**Parution et distribution du carnet d'itinéraire (road-book) :**

Samedi 26 avril de 8h00 à 12h00 : Baccarat Pièce Auto ,26 rue Humbepaire, Baccarat

14h00 à 16h00 :Office du Tourisme, 5 rue des Cristalleries Baccarat.

Vendredi 2 mai de 8h00 à 12h00 et de 14h à 16h : Baccarat Pièce Auto ,26 rue Humbepaire, Baccarat

**Dates et heures des reconnaissances :**

Samedi 26 avril de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30

Dimanche 27 avril 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30

Vendredi 2 mai de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30

**Vérifications Administratives le :**

**Parc de déchargement obligatoire des remorques / Stickage et vérifications administratives**

Samedi 3 Mai 2025 de 7h30 à 11h30

Lieu : Rue du 20eme Bataillon 54120 Baccarat.

**Vérifications Techniques le :**

Samedi 3 Mai 2025 de 7h35 à 11h35

Lieu : Garage Bertin ,14 route de Nancy Baccarat

**Heure de mise en place du parc de départ le :**

Samedi 3 mai à l'issu des vérifications techniques,

Lieu : parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat.

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :**

Samedi 3 Mai 2025 à 12h00.

Lieu : PC Course, salle des Fêtes – 54120 Baccarat

**Publication des équipages admis au départ le :**

Samedi 3 Mai 2025 à 12h30, Panneau d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

**Publication des heures et ordres de départ le :**

Samedi 3 Mai 2025 à 13h00, Panneau d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape :**

Samedi 3 mai à 13h30

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :**

Samedi 3 mai à partir de 21h26.

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

**Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape :**

Samedi 3 mai à partir de 23h.

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT,  
Panneau d'affichage numérique

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape :**

Dimanche 4 mai à 7 h30,

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

**Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape :**

Dimanche 4 mai à, 17h08

Lieu : Podium Place de la Carrière à NANCY,  
Parc Remorques Place Carnot NANCY.

**Vérification finale le :**

Dimanche 4 Mai 2025 au Centre Contrôle Technique, Automobile Club ,Bld Baarhou ,54500  
VANDOEUVRE les NANCY

**Taux horaire de la main d'œuvre :**

60 € TTC

**Publication des résultats du rallye le :**

30mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final, Panneau  
d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

**Remise des prix le :** Dimanche 23 mars 2025 sur le podium d'arrivée et/ou Salon d'Honneur de l'Hôtel de  
Ville de Nancy

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

*Le 12<sup>ème</sup> rallye de Lorraine VHC reprend l'ensemble du règlement standard des rallyes, complète par les présentes règles spécifiques. Seule la réglementation technique diffère.*

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile le 28/02/25 sous le n° 16 et par la FFSA sous le permis d'organiser N°....., en date du ..... ;

248

21/03/2025

*Comité d'Organisation*

---

Président : Jean René DUBOIS

Membres : Les membres de l'Asac Lorrain.

Adresse : Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 VANDOEUVRE CEDEX.

Téléphone : 06 20 30 21 05

Site internet. : <https://rbracingphotos.wixsite.com/rallye-de-printemps/presentation>

Email. : [asac.comite@wanadoo.fr](mailto:asac.comite@wanadoo.fr)

Permanence du Rallye :

Pendant toute la durée de l'épreuve :  
Salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat

*Organisateur technique*

---

Nom : **ASAC LORRAIN**

Président : **Jean René DUBOIS**

Secrétariat du Rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **06 20 30 21 05**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

**1.1 OFFICIELS**

Idem **70<sup>e</sup> Rallye de Lorraine**, sauf :

**Directeur de course VHC : technique VHC**

Thierry Stockle : Licence N°3500

Christian Bonin : Licence N° 1188

**1.2 ELIGIBILITE**

Le 12<sup>e</sup> Rallye de Lorraine VHC compte :

Le Championnat vhc de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2025.

Le Challenge des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2025.

La Coupe de France VHC 2025

**1.3 VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

#### Annulation :

L'ASAC LORRAIN se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASAC LORRAIN fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

#### Remboursement :

L'ASAC LORRAIN remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 12<sup>e</sup> Rallye National de Lorraine VHC doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.** (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 21 Avril 2025.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **10 voitures VHC dans la limite de 110 voitures maximum sur les 2 épreuves (MODERNE + VHC).**

**3.1.11.P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 € + 50€ système de géolocalisation + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 606 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 € + 50€ système de géolocalisation + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 1156 €**
- Équipage complet Asac Lorrain et plus de 150 kms du départ : **500€ + 50€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 556 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **4.3 ASSISTANCE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

**4.3.2.1.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
  - d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
  - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
  - de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
  - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **5.2 PUBLICITE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 12<sup>e</sup> Rallye de Lorraine VHC représente un parcours de **423,7 km**

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de **119,7 km** soit 28,6 % d'ES.

"L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 1<sup>ère</sup> étape :

ES 1-4 : « La Bourgonce - Col de Mon Repos » : 10,2 km,

ES 2-5 « Col de Noirmont -Taintrux » : 7,8 km,

ES 3-6 « Saint Michel sur Meurthe -Nompatelize-Etival » : 6,7 km

Es 7« Ville de Baccarat » : 2,2 km

Soit : 51,600 km d'Es, pour un total de 189,8 km soit 27,9 % d'ES

#### 2<sup>e</sup> étape :

ES -8-10 - 12 « Sainte Pôle -Montigny » 10 ,1 km

ES 9-11 - 13 « Vaxainville-Reherrey-Pettonville-Reclonville-Vaxainville » 12,6 km

Soit 68,1 km d'Es, pour un total de 233,9 km km soit 29,2% d'ES

### 6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3** , des contrôles seront effectués. Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 26 avril de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30
- Dimanche 27 avril 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30
- Vendredi 2 mai de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

- **Samedi 26 avril** de 8h00 à 12h00, Auto Précision ,26 rue Humbepaire, Baccarat  
14h00 à 16h00, Office de Tourisme, 5 rue des Cristalleries Baccarat.
- **Vendredi 2 mai** de 8h00 à 12h00, Auto Précision ,26 rue Humbepaire, Baccarat  
et de 14h à 16h .



### **7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

### **7.3.5. POINTAGE**

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

**Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord**

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

A l'issue de chaque rallye il sera établi : un classement général toutes périodes confondues (hors classic).

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les prix aux concurrents seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1 <sup>er</sup>	1 coupe
	2 <sup>ème</sup>	1 coupe
	3 <sup>ème</sup>	1 coupe

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée Place de la Carrière  
, Place Stanislas  
Salon d'Honneur, Hôtel de Ville de Nancy.



# 70<sup>ème</sup> Rallye de Lorraine

## Coupe de France des rallyes (coefficient 4)

### 3 et 4 mai 2025

#### ***ADDITIF N°1 du comité d'organisation du 15/03/2025***

En raison de la non délivrance par la préfecture des Vosges de l'autorisation d'effectuer les spéciales prévues à la première étape du samedi 03/05/2025 et ce malgré l'accord favorable des maires concernés. Le comité d'organisation du 70<sup>ème</sup> Rallye de Lorraine, se trouve dans l'obligation de modifier le règlement initial comme suit :

#### **PROGRAMME - HORAIRES**

##### Vérifications des documents le : SUR CONVOCATION UNIQUEMENT

##### Parc de déchargement obligatoire des remorques / Stickage et vérifications administratives

- Vendredi 2 mai de 16h00 à 19h00
- Samedi 3 mai de 8h00 à 10h15  
Lieu : Rue du 20eme Bataillon 54120 Baccarat.

##### Vérifications des voitures le :

- Vendredi 2 mai de 16h15 à 19h15
- Samedi 3 mai de 8h15 à 10h30  
Lieu : Garage Bertin ,14 route de Nancy Baccarat

##### Heure de mise en place du parc de départ le :

- Vendredi 2 mai à l'issu des vérifications techniques  
Lieu : parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat.

##### 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :

- Samedi 3 mai à 10h45,  
Lieu : PC Course, salle des Fêtes – 54120 Baccarat.

##### Publication des équipages admis au départ le :

- Samedi 3 mai à 11h15  
Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

##### Publication des heures et ordres de départ de la 1<sup>ère</sup> étape :

- Samedi 3 mai à 11h15  
Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

##### Départ de la 1<sup>ère</sup> étape :

- Samedi 3 mai à 12h00  
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

##### Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :

- Samedi 3 mai à partir de 20h40.  
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 70<sup>e</sup> Rallye de Lorraine représente un parcours de ~~423,7 km~~ 416.622 km

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte ~~13~~ 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de ~~119,7 km~~ 120.422 km soit 28,9 % d'ES.

"L'itinéraire horaire figure dans la nouvelle annexe "itinéraire".

#### 1ère étape :

~~ES 1-4 « La Bourgonce - Col de Mon Repos » : 10,2 km,~~

~~ES 2-5 « Col de Noirmont - Taintrux » : 7,8 km,~~

~~ES 3-6 « Saint Michel sur Meurthe - Nompelize - Etival » : 6,7 km~~

ES 1-3 « Landécourt » : 10.249 km

ES 2-4 « Clayeures - Rozelieures - Moriviller » : 14.812 km

Es 7 5 « Ville de Baccarat » : 2,2 km

~~Soit : 51,600 km d'Es, pour un total de 189,8 km soit 27,9 % d'ES~~

Soit : 52,322 km d'Es, pour un total de 182,722 km soit 28,63 % d'ES

#### 2e étape :

~~ES 8-10 - 12 6-8-10 « Sainte Pôle - Montigny » 10 ,1 km~~

~~ES 9-11 - 13 7-9-11 « Vaxainville-Reherrey-Pettonville-Reclonville-Vaxainville » 12,6 km~~

Soit 68,1 km d'Es, pour un total de 233,9 km km soit 29,2% d'ES



Le 20 Mars 2025